

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente les comptes administratifs 2010 :

1/ LOTISSEMENT le compte administratif 2010 est arrêté aux sommes suivantes :

- section d'exploitation solde 2010 : 0 €

- section d'investissement solde 2010 : 0 €

après délibération le compte administratif est adopté à l'unanimité des votes

Le budget du lotissement est clôturé au 31 décembre 2010.

2/ COMMUNE le compte administratif 2010 est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 97 765.49 €

Section d'investissement solde débiteur 585 295.74 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 75 036.74 €

report à nouveau créditeur ligne 002 : 22 728.75 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire rappelle que pour financer ses besoins de trésorerie, la commune de Motteville a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 700 000 € et dont l'échéance est fixée au 23 février 2011.

Mme le Maire rappelle que les travaux de construction du groupe scolaire actuellement en cours nécessitent une trésorerie importante et propose que soit renouvelée pour un an à partir du 23 février 2011 la ligne de trésorerie en portant son montant à 800 000 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que proposé par Mme le Maire.

Les Membres du Conseil autorisent Mme le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie et l'habilitent à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative aux tirages et remboursements relatifs au contrat ; Mme le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La présente délibération annule et remplace celle du 30 novembre 2010.

SALLE POLYVALENTE – remplacement chaises

Mme le Maire rappelle qu'une indemnisation doit être perçue par la commune pour les chaises constatées manquantes ou détériorées lors de la location de la salle polyvalente.

Elle informe le Conseil qu'en cas de détérioration soit de l'assise soit du dossier, ces éléments peuvent être remplacés en pièces détachées. En conséquence, les Membres du Conseil fixent comme ci après les indemnisations qui seront réclamées :

- remplacement d'une assise : 30 €

- remplacement d'un devant de dossier : 20 €

- remplacement d'un arrière de dossier : 12 €

CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DES SYNDICATS 2011

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes l'inscription au budget primitif 2011 des contributions aux charges des Syndicats.

COUPE DE BOIS

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que les peupliers situés en bordure du CD 20, devenus dangereux vont être abattus. Elle propose que le bois récupéré soit mis à la vente au prix de 20 € le stère. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des votes. Le bois devra être enlevé par les acheteurs.

TRAVAUX DIVERS

Mme le Maire présente le devis pour 2011 pour :

(Taupier) S'TAUPE : 1 961.44 € TTC Après délibération, le conseil accepte à la majorité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant.

Mme le Maire présente le devis pour 2011 pour : (Fauchage talus) Sarl Blondel : 1 474 .31 TTC

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux

QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de réserver pour la commune l'usage de la salle polyvalente les 31 décembre.